

1-2-1 RAPPORT ANNUEL DÉVELOPPEMENT DURABLE

TYPES D' ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)	2
EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION	2
PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES	2
AUTRE RESPONSABILITÉ ENGAGÉE	2
DISPOSITIONS LÉGALES DE DROIT PRIVÉ	2
LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES	2
WEBOGRAPHIE	3

Afin d'avoir vers une vision commune et cohérente de la responsabilité sociétale de l'organisme, l'organisme public rend compte de ses activités et de l'ensemble des actions menées en responsabilité sociétale auprès de ses parties prenantes

Objectif : Démontrer l'engagement et la redevabilité de la direction (Iso 26000 article 6.2.3.2) ; appliquer la transversalité et associer les parties prenantes (Défi n°3 SNDD)

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)

- Établir un rapport annuel développement durable
- Diffuser à l'ensemble des parties prenantes (personnels, *IRP*, partenaires, etc.)

EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Identification des parties prenantes
- Nombre d'actions de communication organisées

PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES

- Communication
- Direction
- Ensemble des parties prenantes

AUTRE RESPONSABILITÉ ENGAGÉE

Implication dans le développement local

DISPOSITIONS LÉGALES DE DROIT PRIVÉ



Loi NRE [p.3]

LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES



 *Le Guide KPMG des bonnes pratiques en développement durable*
Le site de l'Orse sur le reporting RSE [p.3]

WEBOGRAPHIE

Loi NRE : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000223114>

Le site de l'Orse sur le reporting RSE : <http://www.reportingrse.org/accueil-p-1.html>